

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE MONS

- 6 NOV. 2013

Greffe



13172880

N° d'entreprise : 876.175.660

Dénomination

(en entier) : **Clic et Net Services**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale

Siège : rue des Canadiens 100 à 7370 Dour

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Nomination de l'Administrateur Délégué - Signature sur les comptes et opérations financières - Approbation des missions entre l'administrateur délégué et le chef d'entreprise.

Procès Verbal du Conseil d'administration du 23/10/2013 - 18h
Tenue au siège social de la société.
Sont présents

1. Monsieur	Dufasne	Damien,	administrateur
2. Madame	Bruyère	Yvonne,	administrateur
3. Madame	Biefnot	Marie-Christine,	administrateur
4. Madame	Cornet	Cindy,	administrateur
5. Madame	Denoncin	Sylvie-Anne,	administrateur

L'ensemble des administrateurs étant présents le conseil d'administration est normalement constitué et peut délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :
Nomination de l'administrateur délégué de la SCRL FS Clic et Net Services, signature sur les comptes de la SCRL et opérations financières. Approbation de la répartition des missions entre l'administrateur délégué et le chef d'entreprise.

La séance est ouverte à 18h10.

En date du 23 octobre 2013 à 18h10 le Conseil d'Administration de la SCRL à Finalité Sociale Clic & Net Services s'est réuni afin de désigner un nouvel administrateur délégué.

Le Conseil d'administration actuellement en place mandate à l'unanimité Monsieur Dufasne Damien (domicilié rue Planche à l'Aulne, 43 à 7370 Dour - N° de registre 700927-119-22) en tant qu'administrateur délégué avec effet immédiat. Monsieur Dufasne dispose de tous les pouvoirs pour représenter la SCRLFS. Madame Stéphanie Carlier (domiciliée rue du Moulin, 9 à 7041 Givry - N° de registre 751001-176-81) en tant que chef d'entreprise dispose également de la signature sur les comptes de la SCRL et est autorisée à effectuer toute opération financière (avec un plafond de 500 euros).

Le CA approuve à l'unanimité la répartition des missions entre l'administrateur délégué et le chef d'entreprise. telle qu'elle apparaît dans la nouvelle demande d'agrément réputé complet à la date du 1er août 2013 par la Direction de l'Economie Sociale de la Région Wallonne.

La séance est levée à 18h45.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/11/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature